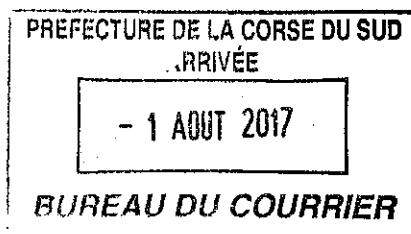




CPV-A17-011856  
03/08/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 17/091/CV**

**SÉANCE DU 27 JUILLET 2017**

**OBJET** : CONTRAT DE VILLE  
Tableau de programmation 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juillet à 09 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 20 juillet 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Absents** : Gaby BIANCARELLI ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Patrice BORNEA ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Avaient donné procuration** : Gaby BIANCARELLI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-Michel SAULI à Armand PAPI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Joseph TAFANI ; Antoine ACQUATELLA à Jean-Marie SANTONI ; Sylvie ROSSI à Georges MELA ; Patrice BORNEA à Xavière MERCURI ; Gérard CESARI à Didier REY ; Nathalie APOSTOLATOS à Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI à Marielle DELHOM.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'adjointe déléguée à l'Action et aux Affaires Sociales, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Consécutivement à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le quartier de Pifano de la Commune de Porto-Vecchio a été désigné comme territoire classé en quartier prioritaire et par conséquent, éligible aux crédits spécifiques de la Politique de la Ville.

Le Contrat de Ville a été élaboré et signé le 31 juillet 2015. Il a mobilisé une large communauté d'acteurs.

L'objectif est de réduire les écarts entre le quartier et le reste du territoire urbain. Pour ce faire à partir d'un diagnostic territorial, des actions et dispositifs sont mises en place autour de trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi.

En 2016, 14 porteurs de projets ont été financés dans ce cadre.

La Commune a publié, en date du 15 février 2017, un appel à projet.

24 porteurs de projets ont déposés 42 actions qui se répartissent comme suit :

- 28 actions dans le cadre de l'axe cohésion sociale,
- 12 actions dans le cadre de l'axe Emploi et développement économique.
- 2 actions dans le cadre de l'axe Cadre de vie.

Les services de l'Etat et ceux de la Commune ont instruit les dossiers de demandes de financement et échangé sur les contenus avant de ventiler les sommes prévues à cet effet dans le cadre du Contrat.

Aussi, si l'Etat a contribué à hauteur de 90.775 €, la Commune de Porto-Vecchio propose de financer la programmation à hauteur de 130.000 €.

Les porteurs de projets retenus dans le cadre de la programmation 2017 et faisant l'objet d'un financement de la Commune seront conventionnés et devront fournir un bilan financier (quantitatif et qualitatif) des actions, au plus tard, six mois après la réalisation de ces dernières.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la programmation du Contrat de Ville pour 2017, pour ce qui concerne les crédits communaux, conformément aux tableaux ci-annexés.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la circulaire n° 5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 25 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : d'approuver le tableau de programmation 2017 du Contrat de Ville, ci-annexé.

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire à signer la programmation 2017 du Contrat de Ville et à procéder à sa mise en œuvre.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,

